

**Département de science politique  
Université du Québec à Montréal  
Hiver 2021**

|  |
|--|
| <p><b>POL5195-40<br/>THÉORIES ET PRATIQUES ANARCHISTES<br/>Jeudi 14h-17h</b></p> |
|--|

**Professeur :** Marc-André Cyr.  
**Courriel :** [cyr.marc-andre@uqam.ca](mailto:cyr.marc-andre@uqam.ca)

«L’anarchisme est un crime contre toute l’espèce humaine ; et toute l’humanité doit s’opposer à l’anarchiste.» Theodore Roosevelt, Président des États-Unis, 3 décembre 1901.

«Peut-être ne le savez-vous pas, mais les anarchistes sont très actifs au Québec.» —Michel Hébert, Le Journal de Montréal 12 mai 2012

«Si les anarchistes veulent détruire la démocratie, nous ne les laisserons pas faire» —Jean Chrétien, Premier ministre du Canada 23 juillet 2001.

### **Description officielle**

Les origines du mouvement anarchiste (XIX<sup>e</sup> siècle), les principaux auteurs (Proudhon, Bakounine, Kropotkine, Goldman) et les principaux courants (anarcho-syndicalisme, anarcha-féminisme, anarcho-écologisme, anarcho-indigénisme, l’individualisme et l’insurrectionnalisme). La philosophie anarchiste (conception de l’histoire, de l’individu, de l’État, de la religion, du capitalisme, du patriarcat, du nationalisme/racisme) et ses principes centraux (l’entraide, la liberté individuelle et collective, l’égalité, l’autonomie et l’autogestion). La diffusion de l’anarchisme (Amérique du Nord et Latine, Asie). L’anarchisme et les révolutions (Russie 1917, Espagne 1936-1939). La renaissance de l’anarchisme dans le mouvement étudiant des années 1960 et le renouveau dans les années 2000 (altermondialisme). L’anarchisme face à la répression.

### **Présentation**

Un renouveau de l’anarchisme en Occident a été constaté par des journalistes, des politiciens et même par les forces policières, en particulier depuis l’émergence du mouvement altermondialiste (années 1990-2000). Dans les sciences sociales et humaines, on évoque un «tournant anarchiste», marqué par la publication de plusieurs ouvrages savants traitant de l’anarchisme, ainsi que de colloques sur le sujet. Au Québec, l’anarchisme et les anarchistes ont été l’objet de débats publics lors de la grève étudiante de 2012, ainsi que lors des mobilisations contre le Sommet du G20 à Toronto en 2010 et contre le Sommet des Amériques à Québec en 2001. Le cours sera l’occasion de replacer ce « renouveau » dans une perspective historique et de discuter de l’anarchisme aussi bien dans son expression philosophique et théorique que sociopolitique et militante. La réflexion s’inspirera de textes signés par des anarchistes du passé ou d’aujourd’hui,

et par des universitaires de diverses disciplines spécialistes de ce phénomène. L'anarchisme sera discuté dans ses rapports avec des thèmes importants des sciences humaines et sociales, et de la science politique, soit — entre autres — la «nature humaine» et l'éthique, le pouvoir et la domination, l'économie, l'identité et le nationalisme, le patriarcat et les rapports sociaux de sexe, la violence, la révolution et la contre-révolution.

## **Objectifs**

Suite au cours, les étudiantes et les étudiants devraient détenir (1) une connaissance générale de la pensée anarchiste au sujet des différentes formes de pouvoir et de domination (2) une connaissance générale des principaux débats traversant l'histoire de l'anarchisme; (3) une connaissance générale de la signification de l'anarchisme pour la pensée politique et la pratique sociopolitique au début du XXI<sup>e</sup> siècle.

**Avvertissement** : Il s'agit bien d'un cours sur l'anarchisme, et non pas d'un cours anarchiste, ce qui nécessiterait qu'il ne soit pas offert dans le cadre d'une université d'État, qu'il n'y ait pas de frais de scolarité exigés pour s'y inscrire, qu'il ne soit pas sous l'autorité pédagogique d'un professeur et, sans doute, qu'il n'y ait pas de notes attribuées et qu'il ne puisse participer d'un processus menant à l'obtention d'un diplôme universitaire.

## **Approche pédagogique**

Considérant la taille du groupe, les séances seront consacrées principalement à des présentations magistrales du professeur. Les questions et interventions sont encouragées — pour assurer des discussions plus substantielles, les étudiantes et les étudiants devront effectuer les lectures obligatoires avant chaque séance.

Attention : les lectures obligatoires du recueil de textes participent directement de la formation et de l'acquisition des connaissances, c'est-à-dire qu'il s'agit de matériel (historique, théorique, etc.) que le professeur ne résumera pas nécessairement en classe. D'où l'importance d'effectuer les lectures obligatoires, y compris pour se préparer aux évaluations.

## **Charge de travail hebdomadaire**

Les lectures obligatoires représentent environ 20 pages (parfois moins, parfois un peu plus) de lecture par semaine. Il s'agit soit de matériel premier, c'est-à-dire de textes militants historiques ou contemporains, soit de textes proposant des analyses de l'anarchisme. —> À noter que les lectures obligatoires du recueil font partie de la formation, et doivent donc être effectuées pour assurer l'atteinte des objectifs pédagogiques du cours, ainsi que pour répondre aux exigences des évaluations.

## **Disponibilités**

Le professeur est à la disposition des étudiantes et des étudiants pour discuter du cours et des évaluations, sur rendez-vous seulement. Ces rendez-vous peuvent être pris lors d'un cours ou

par message-courriel. À noter que le professeur ne s'engage pas à répondre aux messages courriel en moins de 24h (surtout pendant la fin de semaine).

## **Modes d'évaluation**

Pour assurer une certaine variété et favoriser l'évaluation de compétences diverses, 3 modes distincts d'évaluation sont proposés : des fiches de lecture, un travail de session, un examen en ligne.

**1) Fiches de lecture** : 5 fiches portant sur les textes obligatoires du cours. Longueur: 1 page à simple interligne (police 12 points)

Plan de la fiche : (1) Indiquer le sujet général du texte et son approche (texte militant, étude de terrain, réflexion philosophique, etc.) [environ 3-4 lignes]; (2) présenter la thèse principale [environ 4-5 lignes]; (3) présenter les principaux arguments ou la démonstration [environ 10 lignes]; (4) présenter un concept clef [fournir la définition en vos mots, ou en citant 3 directement le texte]; (5) votre évaluation de l'intérêt du texte, dans le cadre du cours et de la session [environ 4-5 lignes]

Échéancier : à envoyer avant le début de chaque cours correspondant au texte étudié.

Logique pédagogique et formative: (1) développer les capacités de lecture; (2) compléter la formation en classe; (3) approfondir la compréhension de certains enjeux; (4) assurer une meilleure préparation aux discussions en classe; (5) offrir le choix de privilégier certains sujets (par le choix des semaines); (6) faciliter la distribution de l'effort de travail au fil de la session; (7) assurer une certaine souplesse dans la gestion du calendrier de travail. Pondération : 5 points/fiche pour un total de 25%.

**IMPORTANT** : vous pouvez obtenir de l'aide pour la préparation et la rédaction de vos fiches de lecture en vous présentant au Centre Paulo Freire, au département de science politique : Local : A-3645 (troisième étage du pavillon Hubert-Aquin).

Téléphone : 514-987-3000, poste 2544

Info : <https://fr-ca.facebook.com/centrepaulofreire>

## **2) Travail de fin de session**

Rédaction d'un essai (12 pages). Il s'agira d'élaborer une critique du système politique canadien à partir d'un point de vue anarchiste. L'étudiante ou l'étudiant devra s'appuyer sur les différents concepts, penseurs, événements de l'histoire politique de l'anarchisme afin de critiquer différents aspects de notre régime dit démocratique (exécutif, législatif, partis, chefs, programmes, débats, médias...). À noter que l'étudiante ou l'étudiant peut également se livrer à l'exercice inverse, soit de critiquer l'anarchisme à partir des principes politiques de la démocratie libérale en prenant pour exemple le système politique canadien.

Logique pédagogique et formative: (1) développer son sens critique; (2) approfondir sa connaissance de l'anarchisme; (3) développer sa capacité à faire de la recherche; (4) développer sa capacité à rédiger un texte argumentatif.

À remettre au plus tard le 8 avril.

Pondération: 35%

### **3) Examen final en ligne — 15 avril**

Répondre au choix à 2 des 3 questions à développement (environ 3 pages par réponse).

L'examen porte sur l'ensemble de la matière de la session vue en cours et dans les textes des lectures obligatoires.

Logique pédagogique et formative: (1) encourager un retour sur la matière acquise depuis le début; (2) favoriser un autre type de préparation et de travail intellectuel que les autres exercices effectués jusqu'ici; (3) encourager la réflexion synthèse; (5) offrir le choix de privilégier certains sujets (par le choix des questions); (6) dégager du temps en fin de session pour d'autres obligations (après les 3 heures d'examen en ligne, c'est terminé !).

Pondération : 40%

ATTENTION: la qualité de la langue écrite représente 10% du total des notes (sauf pour l'examen en classe), le respect des normes de présentation représente 5% du total des notes (svp, consulter le règlement no. 18 sur les infractions académiques — plagiat).

#### **RETARDS**

(1) pour les fiches de lecture, les retards ne seront pas acceptés, pour les raisons suivantes : (a) par souci d'équité envers la classe, puisque le sujet de la fiche aura été discuté en classe et qu'il pourra être estimé que la personne retardataire a bénéficié de cette discussion pour bonifier son travail ; (b) parce qu'il y a possibilité de se reprendre une semaine suivante, avec une autre fiche. (2) pour les autres exercices, les retards ne seront acceptés que s'il y a eu une demande d'autorisation soumise avant la date de remise, et acceptée par le professeur ; dans les cas où un empêchement imprévu survient, il faut en avertir le professeur au plus tard le jour prévu de la remise, pour une entente de report ou de reprise (avec possibilité de pénalité de 10% de la note).

—> attention : si un travail est remis en retard, le professeur ne s'engage pas à le corriger selon un calendrier précis : il faut donc éviter de remettre un travail en retard à quelques jours seulement d'une date à laquelle l'obtention de la note finale est particulièrement importante (par exemple pour un dossier d'inscription, un renouvellement de visa, une candidature pour une bourse, etc.).

### **CALENDRIER DÉTAILLÉ**

## **Semaine 1 [14 janvier] : Introduction**

- Présentation du plan de cours et des évaluations

## **Semaine 2 [21 janvier]: Définitions I**

- Individualisme
- Communisme libertaire
- Anarcho-syndicalisme
- Post-anarchisme

## **Semaine 3 [28 janvier]: Définitions II**

- Existentialisme
- Anti-autoritarisme
- Une tendance historique
- Un anarchisme de droite?

## **Semaine 4 [4 février] : Anarchisme et nature humaine**

- Ontologie
- Entraide et compétition
- Rejeter la nature humaine?

## **Semaine 5 [11 février] : L'anarchisme et l'histoire I**

- La Révolution espagnole
  - contexte historique
  - syndicalisme révolutionnaire
  - autogestion
  - guerre et défaite

## **Semaine 6 [18 février]: L'anarchisme et l'histoire II**

- Anticolonialisme/question nationale
- Mai 68 et ses suites
- Punk/skin
- Altermondialisme

## **Semaine 8 [25 février]: Le post-anarchisme** (invité : Michel Sancho)

- Pensée de la déconstruction
- Critique des idéologies
- Par-delà la révolution

**\*\*\* [1-8 mars] RELÂCHE (SEMAINE DE LECTURE) \*\*\***

### **Semaine 9 [11 mars] : Anarchisme et marxisme**

- Marx contre Stirner
- La maladie infantile du communisme?
- Marx: théoricien de l'anarchisme?
- Marxisme-libertaire: de Luxembourg à Guérin.

### **Semaine 10 [18 mars] : Anarchisme au Québec I**

- Les sociétés contre l'État en Amérique du Nord-est
- Colonialisme et résistance

### **Semaine 11 [25 mars] : Anarchisme au Québec II**

- Révoltes en Ancien régime (1600-1830)
- Sur les traces de l'anarchisme au Québec (1870-1960)
- Mouvement étudiant et mouvement syndical
- La presse anarchiste au Québec (1976-2010)

### **Semaine 12 [1<sup>er</sup> avril] : Anarchisme et écologisme** (invité à confirmer)

- Distinguer environnementalisme et écologisme
- Anarchisme du XIX<sup>e</sup> siècle et le rapport aux animaux
- Écologie sociale
- Écologie profonde
- Primitivisme

### **Semaine 13 [8 avril] : Anarchisme et patriarcat** (invitée à confirmer)

- Qu'est-ce que le patriarcat ?
- Qu'est-ce que le féminisme ?
- L'anarcha-féminisme

### **Semaine 14 [15 avril] : EXAMEN EN LIGNE**

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

### Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

### Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :  
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

[www.trelepourelles.org](http://www.trelepourelles.org)

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

## **CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)**

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

**Pour les étudiant.e.s** de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au [politique.cdp.fspd@uqam.ca](mailto:politique.cdp.fspd@uqam.ca)

**Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM**



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par un étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**La liste non limitative des infractions est définie comme suit :**

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédit, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez consulter sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



## Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

### Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

### Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir [www.r18.uqam.ca](http://www.r18.uqam.ca)). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site [www.infosphere.uqam.ca](http://www.infosphere.uqam.ca) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
  - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
  - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

### Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



# RÈGLEMENT

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

# 18

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

**INFO**  
**SPHÈRE**

Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.